



**S.M.A.D.E.S.E.P.**  
**Rue du Morgon**  
**05160 SAVINES LE LAC**  
**04 92 44 33 44**  
[www.serre-poncon.com](http://www.serre-poncon.com)

## APPEL A CANDIDATURE ACTIVITE DE BATEAU A PASSAGERS

***Cet appel à candidature vise à l'installation d'une nouvelle compagnie de bateaux à passagers sur le lac de Serre-Ponçon à partir de 2018.***

### Avant propos

Situé à cheval sur les départements des Hautes Alpes et des Alpes de Haute Provence, le lac de Serre-Ponçon a été construit dans le milieu des années 50. Cette infrastructure majeure, en régulant les caprices torrentiels de la Haute Durance, a fourni depuis une énergie propre et renouvelable à une région structurellement déficitaire en électricité et en a sécurisé l'alimentation en eau potable, industrielle et agricole.

Un demi-siècle plus tard, Serre-Ponçon constitue un emblème du développement durable reconnu. Niché au pied du Parc National des Ecrins, le lac de Serre-Ponçon est une invitation permanente à la découverte de la montagne, des plaisirs de la mer et de ses eaux sous un ciel azuré. Ainsi, cette retenue d'eau, dont les objectifs étaient plutôt énergétique (production d'électricité) et hydraulique (gestion des crues, réservoir d'eau pour l'agriculture et la consommation des populations), devient prépondérante pour l'économie touristique des deux départements alpins sur lesquels elle est implantée.

S'est ainsi développée toute une gamme d'activités nautiques ou de pleine nature, sur les 2 850 hectares du lac et ses environs immédiats : voile, kite-surf, ski nautique, planche à voile, canoë, baignade et détente sur des plages publiques, pêche, promenades en bateaux, mais aussi randonnée, sports d'eaux vives, parapente et autres activités sportives ou ludiques...

Aujourd'hui, avec près d'une soixantaine de prestataires d'activités sur les rives de Serre-Ponçon, l'activité économique et touristique se développe et s'organise autour de ce lac. Le grand lac des Alpes du sud génère 40% de l'activité touristique estivale du seul département des Hautes-Alpes : il constitue en ce sens le principal support d'attrait et de diversification d'un territoire dépendant lui-même à hauteur de 80% de son PIB de l'économie touristique.

Cet espace nautique est d'une qualité environnementale et paysagère remarquable. Ainsi, la pratique d'une activité nautique est considérée comme un support de découverte d'un milieu naturel.

## L'appel à candidature

Le présent appel à candidature **-Bateau à passagers-** est relatif à l'installation d'une nouvelle compagnie de bateaux à passagers sur le lac de Serre-Ponçon. Il vise à développer une activité de transport de passagers par bateau au cœur d'un site préservé naturel remarquable. L'idée est de monter un projet touristique original dans une logique de développement durable proposée sur les 4 saisons. L'activité pourra permettre de sensibiliser les publics (touristes et habitants) à la qualité de leur environnement proche à partir du secteur prioritaire d'embarquement basé sur la commune de Chorges – vers le barrage. L'activité devra démarrer dès le **printemps 2018**.

### # Les critères de sélection :

Au vue des divers aménagements et labellisations que le S.M.A.D.E.S.E.P. se propose de conduire, (labels Tourisme et handicap, Pavillon Bleu, Port propres,...), il apparaît important de répondre à une certaine attente des clientèles : besoin d'accessibilité pour tous, intérêt pour le développement durable, mobilité douce, ....

Ainsi, le candidat devra répondre à un certain nombre de **critères** et dans une certaine mesure (vents, marnages, berges en pente, ...) :

#### Les critères suivants sont obligatoires :

- L'**accessibilité** de tous aux différentes prestations proposées par le candidat ;
- Une durée minimale d'activité de **8 mois** par an ;

#### Les critères recherchés sont :

- La motorisation de ce bateau sera de type « propre » afin de préserver l'environnement (émission de CO2, pollution par rejet, et sonore, ...). Le candidat proposera de préférence une **motorisation hybride** : diesel/électrique ;
- La découverte de ce territoire par bateau pourra se coupler avec les offres de déplacements à terre : circuits vélos, VTT, piétonnier. Ainsi, l'offre devra répondre à **l'adaptation de l'accueil de vélos** sur le bateau ;
- Au vue des aménagements réalisés par le syndicat ces dernières années et notamment d'une pompe d'eaux usées sur le site de la baie saint michel (Chorges), le bateau pourra être doté de sanitaires et d'une cuisine ;
- L'élargissement de l'offre en prestations de qualité : restauration, organisation de soirée, ... ;

Ce présent **appel à candidature** est applicable aux activités de transport de passagers ainsi qu'à toute activité exercée à bord d'un bateau. L'occupation du domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon pour ces activités fera l'objet d'une convention fixant les conditions d'occupation de mise à disposition de berges, de terrain et d'équipements. Le candidat devra se conformer au cahier des charges fixant les conditions d'accueil sur le domaine public de Serre-Ponçon pour ce qui est du type de construction au sol et des équipements nautiques.

### # Les dispositions financières :

Le coût de la redevance est constitué d'une part fixe et d'une part variable.

Part fixe (identique aux conventions d'AOT Activités Nautiques) :

- Emprise au sol
- Equipements installés : construction / mouillages / ponton / ...
- Durée d'activité

Part variable :

- En fonction du chiffre d'affaire directement lié à l'activité exercée sur le lac :
  - o CA < 75 000€HT : 2,5%
  - o 75 000€HT < CA < 1 000 000€HT : 1%
  - o CA > 1 000 000€HT : 0,25%

## # Formalités à la charge du candidat :

Les autorisations accordées par le S.M.A.D.E.S.E.P. ne dispensent en aucun cas le Titulaire d'accomplir les formalités en vigueur et d'obtenir toutes autorisations prévues par la réglementation. Pour la mise en exploitation, le Titulaire doit fournir au S.M.A.D.E.S.E.P. pour chaque bateau une copie des documents nécessaires et notamment :

- Acte de propriété du bateau,
- Certificat d'immatriculation prévu à l'article L4111-4 du code des transports,
- Extrait des Inscriptions de droits réels prévu à l'article L4121-3 du Code des transports,
- Titre de navigation en cours de validité,
- Arrêté d'exploitation d'établissement recevant du public (ERP) et toutes autorisations nécessaires à l'exercice de l'activité, et ce préalablement à toute début d'exploitation ;
- Attestation d'assurance en précisant la période de validité,
- Diplômes requis pour l'exploitation de ce type d'activité,

Il doit transmettre, au fur et à mesure de leur délivrance, copie de tout document modificatif ou de renouvellement.

En outre, une documentation de présentation du candidat sera fournie :

- Structure juridique,
- Moyens financiers,
- Moyens matériels et humains,
- Bilans et comptes de résultat des 3 derniers exercices
- Références professionnelles et techniques

## # Données sur le niveau du lac

Les différentes cotes de marnage à prendre en compte sont :

- 784m NGF : Limite du domaine hydroélectrique,
- 780m NGF : Hauteur d'exploitation de la retenue,
- 775m NGF : Hauteur minimale entre le 1er juillet et le 31 août d'après la convention souscrite entre le S.M.A.D.E.S.E.P. et E.D.F. (côte de compatibilité touristique),
- 740m NGF : Hauteur minimale connue du niveau du lac le plus bas.

## # Analyse et sélection des candidatures :

Le jury de sélection représenté par la commission Tourisme, composé des services de l'Etat, d'élus, de représentant du monde professionnel, ..., apportera une attention toute particulière à la pertinence, l'exigence et la faisabilité du projet.

Le résultat des délibérations sera communiqué **fin mars 2018**.

**# Date limite de dépôt des projets : 31 décembre 2017.**

## # Contenu du dossier de candidature :

- CV du candidat,
- DC1,
- DC2,
- Convention d'AOT « Bateau à passagers »,
- Dossier descriptif du projet : dossier technique du bateau, moyens humains, détail des équipements, vision prospective sur 3 ans,
- En cas de construction sur le domaine public : Plan de masse (1/10 000ème): ([www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)) sur lequel est précisé la zone d'implantation en rouge et l'implantation des installations (local, équipements, ...), Nature et plan des réseaux : eaux, assainissements (caractéristique de la fosse septique, canalisations de raccordement, ...), téléphone, électricité (profondeurs d'enfouissement, dimension des câbles ou groupes électrogène, ...), une photo du site avec l'implantation des équipements,

Ce dossier est à adresser au plus tard le **31 décembre 2017** :

Par mail, un document unique au format PDF, à [tourisme@smadesep.com](mailto:tourisme@smadesep.com)

ET

Par courrier\*, cachet de la poste faisant foi, à l'attention de :

S.M.A.D.E.S.E.P.

Rue du Morgon

05160 SAVINES LE LAC

\*L'envoi postal pourra permettre d'ajouter tout support et document jugé utile n'étant pas admis par le format pdf (catalogues, audio, vidéo...)

*Tout document transmis au-delà de la date limite de dépôt ne sera pas pris en compte. Tout dossier de candidature ne répondant pas aux demandes ne sera pas analysé.*

## Contact :

Fanny DOU, Chargée de mission Tourisme

SMADESEP - Rue du Morgon - 05160 SAVINES LE LAC

Tél. : 04 92 44 33 43

[www.serre-poncon.com](http://www.serre-poncon.com) – [tourisme@smadesep.com](mailto:tourisme@smadesep.com)